



**PLANIFICATION DU GÉNOCIDE PERPÉTRÉ CONTRE LES TUTSI :**

**Faits marquants des 9-15 février des années 1991-1994**

La Commission Nationale de Lutte contre le Génocide continue de mettre en lumière certaines des actions qui ont été menées dans le cadre de la planification du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. Le présent document concerne la période allant du 9 au 15 février des années 1991-1994.

**1) Persécution des journalistes qui ont dévoilé la participation des militaires français dans les combats aux côtés des Forces Armées Rwandaises (FAR)**

Le 9 février 1993, dans son numéro 4, le journal *le Flambeau*, proche de l'opposition au Gouvernement rwandais, a expliqué, photos à l'appui, que les militaires français se battaient aux côtés de l'armée rwandaise contre l'Armée patriotique Rwandaise du FPR-Inkotanyi. Pendant la journée, un gendarme français, le Major CORRIERE, détaché auprès du service de la police judiciaire de la gendarmerie rwandaise, s'est rendu au siège de la rédaction de ce journal pour harceler violemment les journalistes et leur intimer l'ordre de lui révéler l'identité de la personne qui les avait informé et fourni les photos des Français pris sur le champ des opérations militaires.

Le rédacteur en chef du journal, Rangira Adrien, a immédiatement appelé au secours le Groupe d'Observateurs Militaires Neutres (GOMN) de l'Organisation de l'Union Africaine (OUA) qui est intervenu et a prié le Major CORRIERE de laisser les journalistes faire leur travail en toute indépendance et sans aucune entrave. Mais le gendarme français n'en est pas arrêté là, il s'est rendu au laboratoire photographique PHOTOLAB et a accusé deux de ses employés Tutsi, Rudasingwa Joseph et Byukusenge Anne Marie, d'avoir fourni les photos en question. Ces employés ont été emmenés au bureau de gendarmerie qui était désigné sous le nom de "Criminologie", pour y être battus et torturés, et n'ont été libérés que grâce à l'intervention du Comité Croix Rouge Internationale (CICR) qu'avaient alertée leurs familles.



Précisons que la France avait envoyé au Rwanda des gendarmes français commandés par le Colonel Michel Robardey, chargés notamment d'utiliser de la technologie informatique pour dresser la liste des complices présumés des Inkotanyi tout en mentionnant leur ethnie. Ces listes ont été utilisées par les tueurs pendant le génocide des Tutsi en 1994.

## **2) Poursuite du soutien militaire français et assassinat des Tutsi à Ngarama**

Le **9 février 1993**, la France a envoyé au Rwanda des militaires de la quatrième compagnie du bataillon RIMa (21e Régiment d'Infanterie de Marine) en appui de l'armée rwandaise en guerre contre le FPR-Inkotanyi. Le lendemain, le **10 février 1993**, a été menée à Ruhengeri l'*Opération Volcan* par les militaires français en soutien du Gouvernement rwandais. Cette opération, dirigée par le Lieutenant-colonel Baré, avait comme mission d'évacuer de la ville de Ruhengeri 67 expatriés, américains et européens, mais parallèlement, la France envoie des renforts pour soutenir les FAR en débandade.

A cette période, le FPR avait demandé un cessez le feu, mais le Ministre de la Défense James Gasana, fort du soutien des troupes françaises, avait refusé. Les Tutsi continuaient à être massacrés dans le nord du Rwanda, à Gisenyi, Ruhengeri et dans une partie de Byumba.

Le **10 février 1993**, 60 Tutsi ont été assassinés par l'armée rwandaise dans la Commune Ngarama à Byumba, et leurs corps restèrent longtemps sans sépulture. Le 26 mars 1993, des journalistes et d'autres personnes d'associations des droits de l'homme ont visité cette localité et ont vu ces corps, et ont également constaté qu'il y avait des miliciens qui, armes, tenaient des barrières.

## **3) Envoi des conseillers du Président Mitterrand au Rwanda pour soutenir la politique génocidaire du Président Habyarimana.**

Le **12 février 1993**, le Président français François Mitterrand a diligenté au Rwanda une délégation composée de deux de ses proches conseillers, Bruno Delaye et Jean-Marc Rochereau de la Sablière. Bruno Delaye était le conseiller pour l'Afrique du Président Mitterrand et Jean-Marc Rochereau de la Sablière était Directeur des Affaires Africaines au Ministère des Affaires étrangères entre juin 1992 et mai 1996. Ils avaient officiellement comme mission de servir de médiateurs entre le Président Habyarimana et le Premier Ministre Dismas Nsengiyaremye qui étaient en désaccord avec lui en ce qui concernait l'arrêt de la guerre et l'interprétation des assassinats commis sur des civils, souvent tutsi, par des militaires rwandais et des membres du MRND. Pendant leur présence, les conseillers de Mitterrand ont assuré à Habyarimana du soutien indéfectible de la France en insistant que c'était dans l'objectif de pérenniser leur influence dans la région des Grands Lacs. Tel était leur position avant même de se rendre au Rwanda.



C'est ainsi que Bruno Delaye a écrit une note de travail au Président Mitterrand, lui faisant état de son inquiétude de ce que le FPR, grâce au soutien de certains pays anglophones, “ *pourrait prendre Kigali*”. Delaye soutenait par conséquent que le soutien à Habyarimana devait prendre une autre dimension, que la France devait ouvertement participer à la guerre et fournir des armes et autres matériels de guerre. Ces allégations sans fondement étaient destinées à expliquer les raisons pour lesquelles la France devait participer ouvertement à la guerre et continuer à fournir armes et autres matériels à l'armée de Habyarimana.

C'est dans ce cadre de justification du soutien inconditionnel de la France à Habyarimana, que le Général Christian Quesnot a lui aussi écrit au Président Mitterrand pour lui dire que, selon lui, ce n'était pas le FPR qui se battait contre l'armée rwandaise, mais que c'était plutôt l'Uganda qui avait attaqué le Rwanda. Ce qui voulait dire qu'un pays avait attaqué un autre, qu'il fallait donc pour la France venir au secours du Rwanda, un pays francophone ami de la France.

Le **15 février 1993**, le Groupe d'Observateurs Militaires Neutres (GOMN) de l'Organisation de l'Union Africaine a informé celle-ci que les militaires français se battaient aux côtés de l'armée rwandaise et tiraient notamment des obus sur les positions des troupes du FPR.

#### **4) La Belgique informe l'ONU que les autorités rwandaises planifiaient des massacres de grande ampleur et demande que la MINUAR renforce la sécurité.**

Le **11 février 1994**, le Ministre des Affaires Etrangères belge, Willy Claes, a informé le Secrétaire Général des Nations Unies, Boutros-Boutros Ghali, que les hautes autorités rwandaises lui avaient confié que les problèmes d'ordre politique au Rwanda étaient la cause de la non installation des institutions de transition prévues par les accords de paix d'Arusha et que cette situation provoquera dans le pays des massacres de grande ampleur. Le Ministre Willy Claes a demandé à Boutros-Boutros Ghali de donner des instructions à son envoyé spécial au Rwanda, Jacques Roger Booh-Booh, pour que celui-ci fasse en sorte que la MINUAR renforce la sécurité de la population.

Le **14 février 1994**, l'Ambassadeur belge aux Nations Unies a révélé que le Secrétariat Général des Nations Unies n'avait pas accueilli favorablement la proposition de la Belgique, sous prétexte que le Général Dallaire n'avait pas réitéré sa demande qu'il avait faite précédemment, de renforcer le mandat de la MINUAR. Les Nations Unies avaient ajouté que les autorités rwandaises faisaient preuve de bonne volonté pour avoir accepté que le Général Dallaire collabore avec elles pour fouiller et saisir les armes détenues par les Interahamwe. Mais pourtant ces promesses ne furent pas traduites en actes car il n'y eut jamais de fouilles et de saisies des armes des *Interahamwe* par les autorités rwandaises ou la MINUAR.



## 5) Le journal *Kangura* annonce certaines méthodes qui seront utilisées au cours du génocide

Le journal *Kangura* du mois de février 1994 a publié une caricature dans laquelle la Premier Ministre, feu Agathe Uwilingiyimana, et le Ministre des Finances, Marc Rugenera, apparaissaient sous les traits de rats. Ils étaient tous les deux persécutés parce qu'ils étaient membres respectivement du MDR et du PSD, partis non alignés sur le Hutu Power des extrémistes Hutus qui planifiaient le génocide des Tutsi. Dans la même image apparaissait également un homme armé d'un gourdin clouté, appelé communément "*Nta mpongano y'umwanzi*", littéralement "*Pas de pitié envers l'ennemi*", et prêt à s'en servir pour abattre ces deux personnes.

Ce genre de gourdin, ainsi que les massues et les machettes, fut l'une des armes avec lesquelles les tueurs ont achevé avec cruauté leurs victimes pendant le génocide.

### Conclusion

La planification du génocide a pris de l'ampleur au début de l'année 1993, durant laquelle des massacres de Tutsi ont été commis ici et là dans le pays. Cette planification avait le soutien total des troupes françaises qui se battaient aux côtés du Gouvernement Habyarimana, et c'est pourquoi l'armée rwandaise tuait en toute impunité la population, et qu'aucune valeur n'était apportée aux négociations de paix et aux cessez le feu. Le Groupe d'Observateurs Militaires Neutres de l'Organisation de l'Union Africaine n'avait jamais cessé d'en fournir les preuves et de le dénoncer, mais en vain.

**Dr BIZIMANA Jean-Damascène**

**Secrétaire Exécutif**

